
Renvoi au comité des Finances de la pétition du citoyen Hurard, notaire public à Marçon (Sarthe), relative à une demande de fixation des vacations des notaires publics et d'arrêt de l'arbitraire de leurs travaux, lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de la pétition du citoyen Hurard, notaire public à Marçon (Sarthe), relative à une demande de fixation des vacations des notaires publics et d'arrêt de l'arbitraire de leurs travaux, lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19964_t1_0347_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 11 frimaire an III

(lundi 1^{er} décembre 1794)

Présidence de CLAUZEL (1)

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Porcher, secrétaire, occupe le fauteuil en l'absence du président.

Boudin, secrétaire, lit le procès-verbal du 7 frimaire (2).

Un membre du comité des Dépêches lit la correspondance (3).

1

Le citoyen Hurard, notaire public à Marçon, district du Château-du-Loir, département de la Sarthe, fait don à la patrie de son office de notaire; il désireroit que la Convention fixât les vacations des notaires publics, et qu'elle arrêtât l'arbitraire de leurs travaux.

Mention honorable, renvoi au comité des Finances (4).

2

Le citoyen Pelletier-Labouière, vétérans national, remercie la Convention du secours qu'elle lui a accordé de la somme de 350 liv., et de celle de 150 liv. qu'il avoit précédemment reçue; il demande que la pension qu'il est en droit d'attendre soit bientôt décrétée.

(1) P.-V., L, 212.

(2) P.-V., L, 212.

(3) P.-V., L, 212. Il y a déficit d'archives dans la Série C pour la journée du 11 frimaire: on ne retrouve aucune des adresses des sociétés ou des particuliers. La vérification faite dans les cartons des originaux démontre la même lacune. Merci à Pierre-Dominique Cheynet aux AN pour sa vérification sur cette journée.

(4) P.-V., L, 212-213.

Mention honorable, renvoi au comité des Finances (5).

3

Le conseil-général du district de Commune-Affranchie [ci-devant Lyon, Rhône], séant à Genis-le-Patriote [ci-devant Saint-Genis-Laval, Rhône], annonce à la Convention que les communes de Brutus-La-Fontaine [ci-devant Fontaine-Saint-Martin, Rhône], et Marat [-sur-Saône], ci-devant Neuville [-sur-Saône, Rhône], ont fait don à la patrie, chacune, d'un cavalier républicain, monté et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

4

Les administrateurs du district de Mortagne, département de l'Orne, annoncent à la Convention nationale que pendant la deuxième décade de brumaire, trente-trois lots de biens d'émigrés, estimés 36 900 liv., ont été vendus 161 000 605 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (7).

5

La société populaire de Villeneuve-de-Berg, district du Coiron, département de l'Ardèche, fait passer à la Convention le récit de la fête des victoires, célébrée dans sa commune le 30 vendémiaire en vertu d'un décret de la Convention.

(5) P.-V., L, 213.

(6) P.-V., L, 213.

(7) P.-V., L, 213.